

LES TEXTES DE LA TRADITION CHRÉTIENNE A L'OFFICE DE LECTURE

LE Concile avait exprimé en termes laconiques la réforme attendue : « Les lectures à puiser dans les œuvres des Pères, des docteurs et des écrivains ecclésiastiques, seront mieux choisies.

Les passions ou vies des saints seront rendues conformes à la vérité historique ¹. »

La tâche ainsi définie visait à remédier à trois types fondamentaux de défauts et de lacunes, dont on faisait grief au bréviaire en usage.

a) *Du point de vue formel.* Souvent trop courtes, mais parfois excessivement longues, les lectures demandaient à être soumises à des critères plus objectifs quant à leur étendue. On avait fait remarquer que certains textes s'arrêtaient au beau milieu d'un développement ; dans d'autres cas, la fin intervenait lorsque le passage commençait à devenir intéressant, après avoir débuté par des lignes de caractère oratoire. Les références aux auteurs et aux œuvres auraient gagné à être précisées, complétées, voire rectifiées.

b) *Du point de vue du contenu.* Nombreuses étaient les lectures théologiquement et spirituellement pauvres. D'autres faisaient difficulté, l'argumentation étant sous-tendue par une anthropologie dualiste, ou une conception pessimiste ; appuyée sur une exégèse insoutenable parce que, par exemple, allégorique à outrance. Les récits hagiographiques du deuxième nocturne du sanctoral ne répondaient plus à ce qu'on y cherchait, à savoir des renseignements historiques sur la vie des saints.

c) *Du point de vue du choix.* La tradition orientale était

1. *Sacrosanctum concilium*, art. 92.

insuffisamment représentée. Les textes empruntés à la littérature chrétienne d'Occident appartenaient à un groupe assez restreint d'écrivains. La fréquence respective de chacun de ceux-ci dans le bréviaire n'était pas toujours proportionnée à leur valeur réelle. Les pages sélectionnées n'étaient pas toujours ce qu'il y avait de meilleur chez ces auteurs.

Pourquoi un tel lectionnaire ?

Avant de passer à la description du travail qui vient d'être accompli, de ses critères, et des résultats auxquels on a pu aboutir, il semble opportun d'aborder une question préjudicielle : pourquoi un tel lectionnaire, au lieu de laisser à chacun la possibilité de choisir sa lecture spirituelle ? Et puisque de fait l'option prise a été d'insérer dans le nouvel office un florilège de textes, tout en laissant à chacun une certaine liberté de choisir ailleurs la lecture qu'il jugerait lui convenir davantage², l'interrogation peut être formulée de façon plus précise : à quoi bon établir un lectionnaire, si en fin de compte on est libre de ne pas s'en servir ? Ou, à l'inverse, cette liberté, que signifie-t-elle, confrontée à un recueil proposé d'une façon officielle ?

La fonction qu'un pareil recueil est appelé à assurer à l'intérieur de l'office de lecture est d'offrir non pas n'importe quel choix de lectures spirituelles, mais un choix de lectures tirées de l'ensemble de la Tradition chrétienne, en parallèle et complément des lectures bibliques du jour. Or, est-il téméraire d'affirmer qu'aux quatre coins du monde,

2. La Présentation générale nous dit au n° 250 : « Dans l'office de lecture, au lieu de la seconde lecture assignée à tel jour, on peut choisir, pour un juste motif, une autre lecture de la même période, empruntée soit au livre de la liturgie des heures, soit au lectionnaire facultatif (n° 161). En outre, aux fêtes du temps ordinaire et, si on le juge bon, même aux temps de l'Avent, de Noël, du Carême et de Pâques, on pourra faire une lecture quasi continue de l'œuvre d'un Père accordée à l'esprit de la bible et de la liturgie. » L'ensemble de la Présentation permet de conclure qu'il faut prendre l'expression *opus Patrum* dans l'acception large de « écrits des Pères ou des écrivains ecclésiastiques » (cf. n°s 64 et 159-160), de « œuvres d'écrivains catholiques éminents par leur doctrine et leur sainteté » (cf. n° 162), d'« auteurs spirituels » (cf. n° 55). Le terme de « Pères » employé tout court (cf. n°s 164-165, 235, 239) en est un abrégé, que la présentation (sui-vie par le livre même de la liturgie des heures) a évité quand c'était possible, en parlant de « seconde lecture » (cf. n°s 64, 67-68, 161, 228, 235).

relativement peu de personnes pourraient être simplement laissées à elles-mêmes dans leur rencontre quotidienne avec les témoins de la foi et de la vie spirituelle de l'Eglise ? Pour toute sorte de motifs, allant de l'orientation intellectuelle à l'impossibilité matérielle de se procurer tous les ouvrages qu'il faudrait, beaucoup seraient amenés soit à ne lire que les œuvres d'une époque déterminée de l'histoire de l'Eglise, soit à donner une préférence presque exclusive à des auteurs contemporains, soit enfin à utiliser pratiquement le premier texte qui tombe sous la main. Ce serait dommage, car un contact sans préjugés ni limitations arbitraires avec la Tradition de l'Eglise, dans ses représentants les plus marquants aussi bien que chez les plus humbles et les moins connus, élargit considérablement les horizons culturels et spirituels. Ce contact est libérateur parce qu'il donne le sens concret de l'enracinement historique des doctrines et de leur développement ; parce qu'il aide à prendre une plus vive conscience du discernement à opérer entre l'essentiel et ses formulations contingentes et variées.

Une autre considération a également son importance. Mis à part le halo affectif de la polémique antiprotestante, la dépréciation catholique de la lecture privée de la Bible, par rapport à la « lecture dans l'Eglise », est comme une mise en garde contre la projection de soi par le lecteur, contre la recherche narcissique de sa pensée, de son idéologie propre à laquelle le texte sacré fournirait à proprement parler un prétexte. On aurait alors une démarche contraire à celle de la foi véritable, qui précisément trouve son existence et sa subsistance dans un dynamisme de dépassement continu de toute représentation humaine face à la réalité théologale, dans le refus d'identifier avec elle nos représentations, dans le renoncement à tout ce qui se voudrait expression objective de Dieu. Encore que ces représentations soient le truchement nécessaire pour atteindre la réalité divine, elles restent toujours radicalement inadéquates, et en quelque façon ternies par la projection de nos désirs et de nos aspirations.

Un argument analogue pourrait être développé à propos des dangers inhérents à la lecture exclusivement privée des textes de la Tradition. Contentons-nous de conclure qu'une anthologie proposée par l'Eglise possède une note d'objectivité, qui purifie le cœur et l'esprit.

Ainsi, loin de s'imposer d'une façon autoritaire qui entraverait l'exercice d'une liberté spirituelle adulte, le lectionnaire n'a d'autre prétention que d'être, humblement mais

utilement, un service rendu aux Eglises locales aussi bien qu'aux individus.

C'est à ce double plan et dans une objectivité ouverte aux besoins authentiques de la subjectivité, que le lectionnaire veut former et promouvoir la vraie liberté. En fin de compte, le recueil romain n'est qu'un matériel typique de base, dont les diverses régions culturelles et linguistiques auront à élaborer l'adaptation, ou pour mieux dire l'incarnation. Cette activité s'exprimera sans doute de plusieurs manières, depuis la traduction en langue vivante du lectionnaire tel qu'il est proposé par Rome (notamment chez les jeunes Eglises) jusqu'à son utilisation plus ou moins partielle, complétée — nous y reviendrons — par les apports spécifiques des traditions théologiques et spirituelles locales.

A leur tour, les individus, sans laisser systématiquement de côté ce qui leur est ainsi offert, ont le devoir de discerner si à tel ou tel moment leurs besoins personnels ne les invitent pas à chercher ailleurs.

Le cheminement du travail.

Il est encore trop tôt pour retracer en détail l'histoire de la rédaction de ce lectionnaire. Le travail qu'on y a consacré a rencontré sur son long chemin bien des difficultés. Les unes, inhérentes aux périls de la tâche elle-même ; les autres, plus extérieures, mais non moins contraignantes, comme les multiples changements de personnes que les événements ont introduits dans la commission, ou les incidences des modifications successives, parfois importantes, subies par le lectionnaire biblique.

Dès le début de la création du *Consilium* pour l'application de la Constitution sur la liturgie, on avait commencé à réfléchir sur les problèmes méthodologiques posés par la réforme du lectionnaire patristique du bréviaire^{2 bis}.

La méthode pratiquée a été de diviser la besogne selon trois niveaux fondamentaux : la recherche, l'évaluation par le jugement réflexif et l'expérimentation, le choix final avec

^{2 bis}. Cf. M. PELLEGRINO, *Les lectures patristiques du bréviaire dans la Doc. Cath.*, 1965, col. 1590-1593.

ses achèvements rédactionnels. En gros, on a donc procédé en trois étapes, moyennant une utilisation souple et adaptée de nombreux collaborateurs, rattachés par des fonctions pluriformes à la commission.

Des patrologues, des experts dans les auteurs ecclésiastiques, ou dans les différentes périodes de l'histoire de la littérature théologique et spirituelle, ont fourni un matériel riche, mais encore à l'état brut. Après une organisation sommaire, visant à répartir les propositions de lectures suivant les temps liturgiques, les péricopes scripturaires auxquelles elles se rapportaient, les thèmes principaux qui s'y trouvaient traités, une première série de schémas, contenant une longue liste de références, a été envoyée à un groupe choisi d'experts. Leurs observations critiques et leurs suggestions concernant de nouveaux textes ont été étudiées avec soin.

Des schémas, qui reproduisaient *in extenso* les textes ainsi sélectionnés, ont été alors soumis au jugement et à l'expérimentation d'un cercle suffisamment représentatif de personnes et de communautés. Un comité plus restreint a examiné les réactions reçues, et a mis au point l'édition d'un fort volume *pro manuscripto* de 423 pages, publié au printemps 1970 par les soins de la Congrégation pour le Culte Divin³.

Cette anthologie comprenait 230 textes pour les temps forts de l'année liturgique, et 98 pour le sanctoral, depuis la Saint-André jusqu'à la Saint-Barnabé (11 juin). Elle a été envoyée aux évêques du monde entier et à quantité d'experts, de théologiens et de personnes engagées dans diverses formes d'apostolat.

La petite équipe attachée à la rédaction finale du lectionnaire, et qui de ce fait a dépouillé le millier de fiches reçues en retour et l'ample dossier épistolaire qui les accompagnait, a pu constater avec joie que toutes les lectures avaient été examinées attentivement, parfois même minutieusement ; que l'appréciation générale était largement positive ; que les remarques critiques convergeaient dans l'ensemble sur une série précise de textes.

3. *Lectiones Patrum et Lectiones Hagiographicae pro officio divino*, (Schemata, n° 349, de Breviario, n° 93), Typis polyglottis vaticanis 1970.

Un problème de fond.

La question de savoir quels auteurs étaient susceptibles de figurer dans le lectionnaire a été débattue à maintes reprises. Une évolution est allée se dessinant, peu à peu et avec prudence vers un élargissement progressif des horizons, avec le réajustement des critères de choix et d'exclusion. Dans son état actuel, la publication romaine représente, dans son ensemble, un heureux aboutissement. Mais elle n'est, sans doute, qu'une importante étape.

Dans le domaine de la patristique, cette largeur de vues a permis, par exemple, d'intégrer de belles pages d'un Origène ou d'un Théodore de Mopsueste, qui, jugés rétrospectivement à partir d'un développement ultérieur de la réflexion théologique, avaient été jadis frappés d'interdit. Autre illustration : la présence d'extraits pleins de sève d'un auteur comme Tertullien.

La tradition vivante de l'Eglise ne cesse de s'enrichir au cours des siècles : les auteurs modernes et contemporains y apportent eux aussi une contribution précieuse. Pour établir une ligne de conduite à leur égard, on a lancé un ballon d'essai, en imprimant dans le volume de 1970, mentionné ci-dessus, des textes de Newman, de Romano Guardini, Charles de Foucauld, Thomas Merton, Columba Marmion. On a constaté alors que les avis étaient partagés, les uns souhaitant une représentation bien plus massive d'écrits récents, les autres estimant plus opportun de les exclure complètement du lectionnaire. Vu la situation, il parut préférable de s'en tenir à une solution pragmatique et empirique, sans prendre position sur le fond d'un débat qui n'était pas encore mûr.

Ce n'est donc pas en fonction de présupposés idéologiques que le lectionnaire comprend principalement des textes de l'âge patristique, auxquels s'ajoutent en moindre proportion des morceaux datant du Moyen Age, et seulement quelques écrits de saints des époques plus récentes, dont les noms sont retenus dans le nouveau calendrier⁴.

4. En plus de ce lectionnaire incorporé au livre de la liturgie des heures est prévue l'édition séparée d'un lectionnaire romain *ad libitum* (cf. Inst. n° 161). Sa structure et son contenu n'ont pas encore été arrêtés. Sans doute pourront y figurer des textes dans les diverses

C'est qu'effectivement, à partir des temps modernes, les traditions culturelles deviennent plus spécifiques, ne fût-ce que par l'emploi des langues vivantes (aurait-on dû donner dans le bréviaire du Bossuet traduit en latin ?). La production littéraire devient de plus en plus riche, et échappe à une enquête d'ensemble suffisamment organique.

Par conséquent, on s'est borné à offrir à l'Eglise le résultat d'un premier ratissage de la littérature patristique, quitte à montrer par quelques textes d'autres périodes (surtout dans le sanctoral, où c'était le plus indiqué, et où le choix pouvait presque toujours éviter le risque de l'arbitraire), qu'on n'avait pas oublié que la Tradition n'est pas close. Les extraits d'homélies de Paul VI⁵ témoignent qu'on n'a voulu fermer a priori aucune porte. Aux diverses Conférences épiscopales, d'opérer les choix ultérieurs et complémentaires que les situations locales leur suggéreront⁶.

Critères de choix.

L'expérience a montré que la longueur d'un texte qui veut en même temps être substantiel, et ne pas dépasser les possibilités d'attention de l'esprit et du cœur chez un lecteur moyen, se situe aux alentours de 42 lignes d'une colonne de la Patrologie de Migne. Le principe de cette dimension idéale a constamment préoccupé les rédacteurs du lectionnaire ; mais il n'est pas devenu pour eux une hantise. Son application a toujours été confrontée au critère interne de la valeur. Pour éviter une disproportion désagréable, on a cependant dû recourir à certaines amputations ; et, en sens inverse, des beaux textes ont été éliminés parce que vraiment trop courts.

En général, on s'est gardé de composer des textes en

langues modernes. Il paraîtra probablement après les adaptations locales du lectionnaire officiel, de façon à en reproduire les meilleurs éléments pour les mettre à la disposition de toute l'Eglise. Il pourrait se présenter sous la forme d'un supplément à périodicité variable.

5. Cf. les lectures pour les fêtes de la Sainte Famille et des martyrs de l'Ouganda.

6. La Présentation générale se borne à recommander que les lectures soient tirées des « œuvres d'écrivains catholiques éminents par leur doctrine et leur sainteté » (n° 162), sans autre précision et sans limite d'ordre chronologique.

assemblant des morceaux d'œuvres différentes, bien que d'un même auteur, ou des parties d'un même écrit trop éloignées les unes des autres. Dans le sanctoral, on trouve néanmoins des exceptions à cette règle, justifiées par le souci de mettre en meilleure lumière la figure du saint, son expérience propre, ou sa doctrine particulière. Ainsi, par exemple, la lecture pour la fête de saint Pierre Canisius (21 déc.) réunit un extrait de ses *Confessions* et un autre de son *Testament* ; la lecture pour la fête de saint Jean de Dieu (8 mars) comporte les passages essentiels de deux de ses lettres ; pour saint Augustin, trois chapitres très importants des livres 7 et 10 des *Confessions*.

La plupart des textes du lectionnaire comportent des coupures : omissions d'un ou deux mots, d'une expression, de passages entiers. Sans cela, bien peu de textes auraient pu être retenus. Ces opérations de chirurgie esthétique étaient évidemment dangereuses, car elles demandaient un équilibre subtil entre recul critique et écoute respectueuse d'un message. Avec méfiance méthodologique, il fallait démasquer en soi-même la tentation subreptice de transformer la pensée d'un auteur, et de l'amener à dire par une centonisation ce qu'il nous plairait d'entendre. D'autre part, il fallait dégager l'authenticité d'un message, en émondant ce qui, tributaire d'une contingence historique et culturelle périmée, aurait probablement caché au lecteur contemporain sa véritable portée.

Choix, omissions, rejets ne s'expliquent que dans l'optique spéciale d'un lectionnaire destiné à l'usage liturgique. C'est pourquoi des textes ou des passages remarquables en soi peuvent être tout à fait inadaptés. Ce qui intéresse au plus haut point l'histoire de la théologie et de la liturgie, ou ce qui est capital pour l'étude de la pensée originale d'un auteur, etc., n'y a pas forcément de place. Les lectures sont là pour préparer, nourrir, faire jaillir, prolonger la prière de personnes dont la sensibilité, la mentalité, la culture sont celles de notre temps. Cela pose des conditions particulières de contenu et de forme :

I. *Principaux critères négatifs*. Considérations philosophiques et théologiques excessivement abstraites et subtiles. Exégèse scripturaire en net contraste avec les acquisitions actuelles dans ce domaine⁷. Fondements anthropologiques

7. Ce n'est pas toujours le cas de l'exégèse allégorique et symbolique, dont on redécouvre, depuis une vingtaine d'années, la profondeur et la valeur. Voir, par exemple, la méditation sur la Croix, de saint Maxime de Turin, qu'on lira le mercredi saint.

explicitement dualistes. Formulations ambiguës ou outrancières du thème du « mépris du monde ». Moralisme insistant et indiscret. Tirades antijuives. Doctrines théologiques et spirituelles dépassées ou très discutables. Spéculation sur les nombres. Accents fortement polémiques. Utilisation continue de jeux de mots souvent intraduisibles. Perspective individualiste accusée. Le respect des fonctions à l'intérieur d'une structure liturgique voulait enfin qu'une lecture n'ait pas la forme littéraire d'une prière.

2. *Principaux critères positifs.* Equilibre entre les apports des traditions orientales et occidentales, dans un esprit d'ouverture, non de système. Réflexions doctrinales sur les mystères de la foi, sur les moments significatifs de l'année liturgique, sur les problèmes de la vie chrétienne. Observations qui « disent quelque chose » à l'homme d'aujourd'hui, qui soient en consonance avec sa sensibilité religieuse. Valeur pastorale actuelle des textes⁸.

On a tâché de récupérer ce qu'il y avait de bon parmi les lectures des anciens bréviaires, à commencer par le bréviaire romain. Malheureusement, des textes intéressants n'ont pu être réutilisés, étant le commentaire de péricopes bibliques qui, dans le lectionnaire du nouveau Missel, se trouvent dans un seul des trois cycles.

On s'est toujours rappelé que les lectures devaient être traduites dans les diverses langues vivantes. D'ailleurs, en arrêtant les choix, on n'a pas manqué d'aller regarder les traductions accessibles, pour avoir une idée de ce que cela donnait.

Morceaux choisis ou lecture continue ?

Abstraitement parlant, il pouvait paraître préférable de structurer le lectionnaire de la Tradition selon une méthode analogue à celle qui avait présidé à l'élaboration du lectionnaire de l'Écriture. C'est-à-dire d'organiser un plan de lectures continues ou semi-continues de quelques écrits majeurs. A l'opposé, un assemblage polymorphe et inorganique de morceaux choisis ne ressemblerait-il pas à une

8. Pour cette raison on a largement puisé, à la satisfaction générale, dans les plus importants documents promulgués par Vatican II.

construction faite de matériaux disjoints ? Les lecteurs ne seraient-ils pas rebutés de recevoir, en quelque sorte, une nourriture « mâchée » ; d'être mis en face de textes découpés, réduits, expurgés ?

Deux constatations ont convié à prendre une option nuancée. Tout d'abord, à y regarder de près, dans le vaste matériel soumis à l'examen, il n'y avait presque rien qui soit utilisable intégralement dans l'office, et relativement peu en vue d'une lecture semi-continue. Ensuite, l'expérimentation a montré que, de fait, les usagers aimaient davantage une certaine variété, et que normalement la lecture d'un même ouvrage ne devait pas être prolongée au-delà de quelques jours.

Les lignes suivantes, écrites naguère par Patrick Verbraken⁹, semblent presque décrire la physionomie du nouveau lectionnaire :

Il ne faut pas lire les Pères de l'Eglise n'importe comment : à s'y jeter à corps perdu, on s'expose à se faire plus de mal que de bien. Il faut savoir faire un choix dans cette production énorme et de valeur inégale : pour quelques perles, il y a beaucoup de fatras. Il faut s'appliquer à dépister les pages significatives d'une figure (saint Ignace d'Antioche, saint Cyprien, saint Grégoire le Grand) ou d'une réalité centrale de notre foi (la Trinité, l'Incarnation rédemptrice, l'Ecriture, l'Eglise, l'Eucharistie) ou d'un thème majeur (l'amour fraternel, le martyre, la dignité de l'homme).

A chaque jour de l'année, dans les temps forts comme dans les temps ordinaires, il y aura donc à l'office de lecture deux textes : l'un de l'Ecriture et l'autre de la Tradition. Selon les cas, ils sont à rechercher au propre du temps, au propre des saints, ou au commun des saints¹⁰.

Les lectures du sanctoral.

La section du lectionnaire la plus nouvelle dans sa conception, celle dont la réalisation suscitera sans doute le plus d'approbations, est celle qui concerne les fêtes des

9. P. VERBRAKEN, *Les Pères de l'Eglise, panorama patristique*, Paris, 1970, p. 12.

10. Cf. Inst. n°s 55, 64, 67, 235, 239.

saints. A la perspective historique des biographies condensées, à la typologie hagiographique des « légendes » on a presque toujours substitué la recherche d'une mise en contact avec le charisme et le témoignage propres aux personnages présentés à l'exemple et à la vénération des fidèles¹¹.

C'est ainsi que normalement, lorsqu'il subsistait quelque écrit, même très modeste, émanant du saint, on a commencé par examiner la possibilité d'en tirer une lecture capable de faire communier avec lui.

Le cas échéant, on a recherché un écrit concernant le saint. Le touchant extrait du discours de saint Grégoire de Nazianze à la louange de saint Basile, assigné au jour de leur fête commune (2 jan.), se situe à la charnière de la première et de la deuxième catégories de textes hagiographiques. Celle-ci comprend des actes de martyrs (par exemple, pour saint Polycarpe, le 23 févr. ; pour les saintes Perpétue et Félicité, le 7 mars ; etc.), qu'on a retenus même pour deux grands écrivains, saint Justin (1^{er} juin) et saint Cyprien (16 sept.), dont les œuvres sont mises à profit dans la section du temporel. L'une ou l'autre page de valeur d'anciennes *Vitae* : le récit par saint Athanase de la vocation de saint Antoine (17 jan.) ; les dernières paroles de saint Cyrille sur l'unité de l'Eglise (14 févr.) ; etc. Des textes qui sont à l'origine d'un culte, comme, par exemple, le passage des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand sur sainte Scholastique (10 févr.), et celui des *Confessions* de saint Augustin sur l'expérience religieuse de sa mère (27 août) ; etc. Des lettres, des homélies, etc.

En troisième recours, on s'est servi de lectures génériques mais correspondant aux caractéristiques saillantes de la personnalité du saint, ou à son type de sainteté, ou bien qui soient le commentaire d'une péricope biblique lue à la messe de sa fête. Voici quelques exemples : pour la Conversion de saint Paul (25 jan.) on a donné un passage d'une homélie de saint Jean Chrysostome à sa louange, dont la suite est lue le jour suivant, fête des saints Timothée et Tite ; pour la saint Philippe Néri (26 mai) on méditera, sous la conduite de saint Augustin, cette parole de l'Apôtre : « Soyez toujours joyeux dans le Seigneur » ; saint Martin de Porrès (3 nov.) a eu droit à un beau texte d'Isaac de

11. Avant la lecture, et dans un but de simple information, sont rapidement indiquées les coordonnées historiques essentielles du personnage.

l'Etoile sur la configuration au Christ total par la contemplation et par l'humble service du prochain.

L'ordonnance du temporel.

Le morcellement des lectures, l'absence de liens qui les unifient dans un ensemble cohérent, allait de soi dans le sanctoral. Avec le temporel, la problématique changeait. On s'est donc efforcé d'aboutir à une certaine structuration organique, grâce à la mise en jeu tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces deux facteurs : correspondance avec la lecture biblique, ou la spiritualité du temps liturgique.

La relation avec l'Écriture sainte s'articule selon deux modalités. D'abord, il y a des textes qui commentent, plus ou moins directement et complètement, la péricope biblique lue précédemment au même office¹², mais aussi parfois l'évangile de la messe, lorsque celui-ci est particulièrement important et reste le même tous les ans. Donnons quelques exemples de cette dernière éventualité : les 20, 21, 22 décembre, saint Bernard, saint Ambroise et saint Bède le Vénérable nous commenteront les évangiles de l'Annonciation, de la Visitation et du *Magnificat* ; le dimanche des rameaux, l'extrait de sermon de saint André de Crète est centré sur l'évangile de la procession ; etc.

Viennent ensuite des lectures, qui, tout en ne se référant pas à la péricope biblique de l'office du jour, développent cependant un thème analogue, qui permet un rapprochement éclairant. Ainsi, pendant la première semaine du temps ordinaire seront lus des morceaux de saint Clément de Rome, de saint Basile, saint Irénée et saint Athanase, en parallèle doctrinal avec le Siracide. Ainsi, du lundi au samedi de la 28^e semaine du même temps, on lira les prophéties d'Aggée, de Zacharie et de Malachie en correspondance avec saint Fulgence, saint Colomban, saint Maxime le Confesseur, saint Augustin, et la constitution *Gaudium et spes* de Vatican II.

Le second facteur d'organisation est constitué par la consonance entre la coloration spirituelle des lectures et le temps liturgique pour lequel elles sont données. La pre-

12. On a pris en considération le cycle de lectures bibliques en une seule année, imprimé *in extenso* dans le volume de la liturgie des heures (cf. Inst. n^{os} 145 et 153).

mière semaine de l'Avent, par exemple, nous écouterons saint Cyrille de Jérusalem nous parler de la double venue du Christ ; saint Charles Borromée donner un aperçu général de la spiritualité de l'Avent ; saint Grégoire de Nazianze expliquer le sens de l'Incarnation ; saint Bernard décrire la venue spirituelle du Verbe au cœur de l'homme, et saint Ephrem rappeler à son tour la Parousie ; saint Anselme nous faire participer à son désir de voir Dieu ; saint Cyprien nous exhorter à une attente persévérante. Et encore : durant le Carême, on rencontrera les thèmes de la conversion, de la prière, de la charité fraternelle, du partage avec les plus démunis, de la purification du cœur, de la foi, de l'ascèse, etc.

La lecture semi-continue a été réservée au temps ordinaire, en essayant toutefois d'éviter des regroupements trop massifs. A cette fin, par exemple, les passages retenus des lettres de saint Ignace d'Antioche n'ont pas été rangés à la suite. La ressemblance des thèmes aurait engendré une impression fastidieuse de monotonie. Répartis entre les 2°, 4°, 10°, 16°, 17°, 27° semaines, ces textes ont plus de chances d'être mieux goûtés dans la richesse et la fraîcheur de leur contenu. Sur les 34 semaines du temps ordinaire, il arrivera une seule fois de lire un même ouvrage pendant treize jours consécutifs (24° et 25° sem.) : un sermon de saint Augustin qui est un peu une synthèse de sa doctrine pastorale¹³. Par quatre fois on sera convié à fréquenter pendant une semaine entière, respectivement le traité de saint Cyprien sur le « Notre Père » (11° sem.), l'opuscule de saint Ambroise *Sur les mystères* (15° sem.) ; la lettre 130 de saint Augustin sur la prière (29° sem.), l'homélie du 2° siècle attribuée jadis à saint Clément de Rome (32° sem.). Ces longs textes ont leur consistance en eux-mêmes, et leur rapport avec la lecture biblique est faible ou inexistant. Mais le plus souvent, il s'agira de morceaux qui ne se prolongeront pas au-delà de deux jours. Or, ces petites unités de lectures semi-continues sont toujours placées en tenant compte des lectures bibliques.

13. Saint Augustin, Sermon 46, *De pastoribus*, CCL t. 41, § 1-30, p. 528-553.

Options rédactionnelles.

En adoptant quelques principes rédactionnels déterminés, parmi plusieurs solutions possibles, on a pensé d'une part au fait matériel de l'*editio typica* ; d'autre part, à l'utilisation quotidienne propre au livre de la liturgie des heures. Le caractère de l'édition typique commandait un souci d'universalisme, avec le risque inévitable d'une certaine réduction abstraite. Il ne fallait cependant pas oublier que l'ouvrage devait être immédiatement utilisable. Et certainement, beaucoup de prêtres et de religieux dans le monde entier désireront s'en servir en attendant les adaptations locales ; sans compter que, même alors, certains continueront probablement à l'utiliser, s'y sentant davantage à l'aise. Voici les réponses apportées à ces exigences.

Tous les textes ont été donnés en latin, même lorsqu'ils provenaient d'œuvres rédigées dans les langues modernes, comme par exemple dans le cas de celles de saint Jean de la Croix, saint Jean Eudes, sainte Catherine de Sienne, le Curé d'Ars, sainte Thérèse d'Avila, etc. Pour les Pères Orientaux, on a mis à profit, lorsqu'elles existaient, les versions latines anciennes, ou celles exécutées aux 17^e-18^e siècles, réimprimées dans la Patrologie de Migne. Les unes sont parfois imprécises, les autres ne manquent pas d'employer des tournures de phrase difficiles. Néanmoins, on s'est limité à quelques corrections indispensables ; car entreprendre une révision systématique aurait demandé un délai considérable, et une somme de travail vraiment disproportionnée à son utilité réelle.

Dans le cas d'œuvres écrites originellement en latin, on a eu recours, s'il y avait lieu, aux éditions critiques, notamment à celles des grandes collections comme le *Corpus* de Vienne, le *Corpus Christianorum* de Bruges, les « Sources Chrétiennes » de Lyon. Mais le respect érudit des particularités philologiques aurait été mal venu et gênant dans un livre liturgique. L'orthographe a donc été normalisée de manière à être homogène dans tout le livre de la liturgie des heures.

Ce souci d'éliminer au maximum ce qui pourrait rendre la lecture fatigante a conduit les rédacteurs à subdiviser le texte en paragraphes qui soulignent les articulations du

sens et aèrent la composition typographique. De même, on a réduit à l'indispensable l'emploi de l'italique, et l'on n'a pas signalé par des points de suspension les omissions éventuelles à l'intérieur des textes. Les références, précises et détaillées, suffisent à évoquer les coupures et permettent de repérer sans difficulté dans l'original les passages choisis.

Remarquons enfin que chaque lecture a été pourvue d'un titre soigneusement étudié. Celui-ci est souvent tiré du texte lui-même et veut mettre en évidence tantôt le thème général, tantôt l'idée centrale, tantôt la pointe de l'argumentation. Quelquefois le titre est constitué par un verset de l'Écriture ayant la fonction soit d'établir un lien explicite avec la lecture biblique de l'office ou de la messe, soit d'exprimer une caractéristique du saint fêté. Plus d'un titre, pour les textes hagiographiques, a sa source dans l'oraison correspondante du Missel.

Suggestions pour l'adaptation du lectionnaire.

Le type, la structure, les modalités de l'adaptation dépendent d'une prise de position lucide vis-à-vis de l'éventail des possibilités d'ordre pratique qui vont qualifier toute l'entreprise. Dès le départ, il faudrait s'interroger avec clairvoyance : se propose-t-on de bien traduire le lectionnaire romain ou de le compléter ou de le refondre (et dans quelle mesure), et entend-on lui ajouter un lectionnaire facultatif ? Ensuite, chacune de ces orientations de base peut être mise à exécution sous la forme d'un recueil « fermé » comprenant un nombre fixé de textes, ou « ouvert » à un enrichissement progressif. Et encore : le lectionnaire sera-t-il incorporé (et de quelle manière) au volume de la liturgie des heures, ou bien sera-t-il publié à part ? Et cette dernière solution est susceptible d'une réalisation soit en un volume, soit en plusieurs fascicules, soit en fiches détachées.

Les questions que nous venons d'énumérer peuvent paraître à première vue secondaires, mais en fait elles conditionnent et déterminent l'ensemble et le détail du style et du contenu de l'adaptation. Par ailleurs, à l'exemple de l'instance romaine, il s'agira d'être au service de la communauté priante. Ce qui fait bannir tout officialisme exclusif

qui imposerait d'autorité un recueil déterminé, si adapté soit-il. Ces derniers temps, le mouvement même de la vie a fait surgir un peu partout des initiatives de lectionnaires. Conçus selon des perspectives et des formules variées¹⁴, ils contribueront à un élargissement des possibilités de personnalisation de la prière.

Voici maintenant quelques notations en vue d'une satisfaisante élaboration des lectionnaires adaptés aux différents pays. Pour ce qui est des compléments à apporter au florilège romain, qu'il soit adopté de façon intégrale ou sélective, le problème principal semble être de viser à une proportion convenable et équilibrée entre les apports de la Tradition de l'Eglise universelle et les traditions culturelles locales ; entre les textes d'auteurs plus récents et les textes d'auteurs plus anciens.

La qualité des traductions en langue vivante est d'importance capitale. Par la traduction, un beau texte peut se voir réduit à une suite de banalités, tandis que, en revanche, un morceau sans envergure peut devenir intéressant et valable. Citons à nouveau le patrologue mentionné plus haut :

Il faut savoir traduire dans le langage de notre temps les richesses qu'on aura puisées : car c'est en hommes du 20^e siècle, et non pas du 5^e, que nous devons, nous, être chrétiens. On n'a pas le droit de lire les Pères par simple goût littéraire ou par seule curiosité intellectuelle. Ce qu'ils enseignent sur Dieu, sur l'histoire du salut, sur la conscience humaine, doit être proposé à nos esprits et à nos cœurs en nourriture spirituelle assimilable sans qu'il faille faire toute une gymnastique de redressement¹⁵.

L'attention qu'on accordera au travail de traduction ne sera jamais trop grande. En particulier, un éventuel triage pour éliminer des textes du lectionnaire romain ceux qui ne sembleraient pas adaptés à la situation locale, ce triage ne reposerait pas sur une assise sérieuse s'il n'était pas opéré à partir d'une bonne traduction en langue du pays. Cela reste vrai même dans l'hypothèse où les personnes chargées de ce délicat discernement auraient une grande maîtrise du grec et du latin. Pendant l'élaboration du lec-

14. Un des meilleurs exemples en sont les *Lectures chrétiennes pour notre temps*, sous forme de fiches, publiées depuis 1969 par l'abbaye d'Orval. Leur propos déborde le cadre de l'office divin pour concerner également la célébration de la Parole, la préparation de l'homélie, la méditation personnelle, etc.

15. P. VERBRAKEN, *op. cit.*, p. 47.

tionnaire romain, il est arrivé que le même texte, par la même personne, dans le même rapport, ait été critiqué et rejeté d'après sa lecture en latin, et signalé dans une liste de suggestions d'après une traduction française. Je voudrais rappeler à cet égard que, pour les Pères grecs, il faudra rechercher les éditions critiques existantes, et ne pas se contenter de la Patrologie grecque de Migne ; encore moins essayer de traduire les versions latines imprimées dans le lectionnaire officiel, car pour les auteurs non latins, elles n'ont aucune prétention à se considérer comme authentiques. Seulement, puisque la plupart des traductions latines viennent de la Patrologie de Migne, les références se contentent de renvoyer à celle-ci, sans faire mention des éditions critiques.

Des textes d'origine et d'époques diverses s'entremêlent dans le lectionnaire romain, qui forcément n'est pas rédigé selon des critères didactiques et systématiques. Il est donc souhaitable qu'ils soient introduits par quelques lignes situant ces extraits dans leur contexte ; et que la compréhension en soit aidée par de rapides éclaircissements sur tel ou tel aspect qui pourrait faire difficulté.

Combien d'auteurs qui figurent dans le nouveau lectionnaire seront pour la majorité de ses usagers d'illustres inconnus ! Une bonne adaptation devrait tenir compte de ce fait et prévoir l'insertion d'esquisses synthétiques qui apporteraient une première information sur tous les auteurs mis à contribution.

Concluons notre présentation sommaire du florilège des textes de la Tradition chrétienne à l'office des lectures, par ces mots de la présentation générale :

Par la fréquentation assidue des documents que nous présente la tradition universelle de l'Eglise, les lecteurs seront amenés à méditer plus profondément la sainte Ecriture et à en acquérir un goût savoureux et vivant...

(Une telle lecture) introduit aussi les chrétiens dans le sens des temps et des fêtes liturgiques. En outre, elle leur ouvre l'accès aux inestimables richesses spirituelles qui constituent le magnifique patrimoine de l'Eglise, et en même temps elle fournit une base pour la vie spirituelle et un très riche aliment pour la piété. Ainsi les prédicateurs de la parole de Dieu ont chaque jour à leur disposition des modèles remarquables de prédication.

Gaetano RACITI.